



Procès-verbal de la réunion du jeudi 8 juillet 2021.

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de La Haye à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 Juin 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 61 Pouvoirs : 9

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. Dupuis P. Asselin F. Morda C. Odin M. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Delwarde J.C Dion O. Legrand G. Legay P. Cumont C. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Minel M. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Elie C. Quenun F.X But D. Lemoine K. Gilles M. Duflos J.Y Devin R. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle. M. Coaillet. P. Dion.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à D. But
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- T. Martin excusé, pouvoir à J. Decoudre
- P. Dury excusé, pouvoir à P. Dupuis
- S. Aché excusée, pouvoir à M. Beuvin
- J.P. Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- J. Horcholle excusé, pouvoir à G. Galloo
- J. Godin excusée, pouvoir à F. Larchevêque
- C. Ducrocq excusé, pouvoir à D. Rouzé.

Secrétaire de séance : E. Broux.

M. Picard remercie M. Gaillon, Maire de La Haye pour son accueil dans la salle communale. Le Compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de l'adhésion à S.M.A

S.M.A (Seine-Maritime Attractivité), a adressé dernièrement, à la CC4R, une proposition de renouvellement d'adhésion pour l'année 2021. Le montant de l'adhésion reste identique à 2020, soit 10 000€. S.M.A intervient en faveur de l'attractivité résidentielle des entreprises, ou touristique du Département. Une délibération doit être prise dans ce sens.

M. Picard rappelle que la cotisation communautaire permet aux communes de faire appel aux services de S.M.A sans avoir à régler une contribution elles-mêmes.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délégation pour acter le projet d'acquisition d'un bâtiment sur la ZA de la Garenne (Unifiltr')

Dans la continuité des précédents débats sur l'acquisition d'un bâtiment destiné au projet d'espace de formation, de coworking et du siège de la CC4R, et suite à la présentation du 30 juin 2021, une délibération visant à confirmer le projet d'investissement et de réalisation des projets de travaux est présentée.

Le document de présentation a été adressé par mail aux élus le 1^{er} juillet dernier.

Le conseil communautaire délibère à la majorité moins 7 abstentions de J.M. Buquet, T. Hermand, C. Leroux, N. Barthélémy, F. Legendre, P. Lemercier et J.L. Cosquer pour autoriser le président à signer l'acte de vente pour un montant de 600 000€ TTC, à poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre, et solliciter les différents partenaires pour l'obtention de subventions.

Deux demandes de subvention 2021 pour :

- L'exposition Gaïa en Pays de Bray, cette exposition de photos se déroulera dans les chemins de Randonnée et les rues de Mont-Rôty, elle a lieu du 12 juin au 1^{er} septembre 2021. Cette demande avait déjà été présentée en conseil du 25 mars, elle avait reçu un avis favorable de la commission des finances, elle avait été mise en attente car il fallait se renseigner auprès de la trésorerie pour connaître les modalités de versement d'une subvention à une commune. Le trésorier a donné son accord pour le versement de celle-ci. Le montant demandé est de 1 000€.

Le conseil délibère à la majorité moins 2 abstentions de M.F Devillerval et P. Bos.

- Le Bal d'Emma se déroulera à Forges les Eaux les 23 et 24 octobre prochain. Cette demande avait déjà été présentée en conseil du 25 mars, elle avait reçu un avis favorable de la commission des finances, elle avait été mise en attente car il fallait se renseigner auprès de la trésorerie pour connaître les modalités de versement d'une subvention à une commune. Montant demandé au départ : 1500€, car 2 événements devaient être organisés par la mairie de Forges. Les Flaubertiennes, annoncées pour les 10 et 11 juillet ont été annulées. Seule, l'animation le bal d'Emma est maintenue et la mairie demande une subvention de 750€.

Le conseil délibère à la majorité moins 2 abstentions de M.F Devillerval et P. Bos.

Modification de la délibération prise pour l'indemnité de rupture du marché A.M.O pour le pôle de santé ambulatoire de Gournay en Bray.

Lors du conseil du 25 mars dernier, une décision a été prise pour résilier pour motif d'intérêt général, le marché à maîtrise d'ouvrage pour le pôle de santé de Gournay et verser une indemnité de résiliation de 323,80€ à l'A.M.O. Dans le calcul, n'avait pas été prise en compte la dernière facture, reçue tardivement. De ce fait, une nouvelle délibération doit être prise pour acter le nouveau montant de l'indemnité de résiliation qui s'élève à 1 063.00 € HT soit 1 275.60 € TTC

Le montant du marché est de : 37 580,00 € HT

Les montants facturés sont de :

- | | |
|---------|----------------|
| o EA1 : | 3 720,00 € HT |
| o EA2 : | 3 480,00 € HT |
| o EA3 : | 7 200,00 € HT |
| o EA4 : | 384,00 € HT |
| o EA5 : | 1 536,00 € HT; |

Soit un total facturé de : 16 320,00 € HT

La part du marché abandonné est de 37 580 - 16 320 = 21 260 € HT ;

L'indemnité est de 5% de ce total soit $21\,260 \times 0,05 = 1\,063,00$ € HT
Le montant restant dû est donc de 1 063,00 € HT soit 1 275,60 € TTC (TVA au taux de 20%)
Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Modification de la délibération prise pour l'immobilier d'entreprise.

M. Picard laisse la parole à Mme Lesueur qui indique qu'à la demande du Département, la délibération prise le 25 mars dernier, concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise, doit être modifiée. Le Département ne souhaite pas voir apparaître dans cette délibération, les entreprises agricoles qui ne peuvent être ciblées par la demande, car elles peuvent prétendre à d'autres aides, et l'agriculture n'est pas de compétence départementale. Les demandes sont étudiées par la chambre d'agriculture.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour intégrer de nouveau cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au RIFSEEP

Dans la cadre du recrutement du chargé de projets du dossier « petites villes de demain », une délibération doit être prise pour insérer le cadre d'emploi ingénieur territorial dans le RIFSEEP, afin que l'agent recruté soit soumis au RIFSEEP.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Mme Legendre demande si le recrutement est effectif.

M. Picard répond que le recrutement est en cours, en attente de la validation de l'Etat.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération autorisant les I.H.T.S à toutes les filières et cadre d'emplois de la C.C.4.R

Une délibération avait été prise en 2018, pour accorder aux agents l'I.H.T. S (l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires). Cette délibération comportait uniquement les cadres d'emplois qui faisaient partie des effectifs de l'époque. Il est proposé au conseil communautaire de délibérer de manière générale incluant tous les grades afin de ne plus avoir à modifier cette décision pour effectuer des ajouts dès qu'il y a un nouveau recrutement.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Création de deux emplois non permanents au centre de vaccination situé à Forges

Une délibération a été prise lors du dernier conseil pour recruter deux agents en C.A.E au centre de vaccination situé à Forges. Ces deux personnes n'avaient pas les compétences requises et l'expérience nécessaire pour suivre ces postes. La communauté de communes a dû mettre un terme à leur contrat pendant la période d'essai. Un adjoint administratif a été recruté à 20/35^{ème} le 21 juin 2021, pour une période maximale d'un an, un second agent sera recruté prochainement, suivant l'accroissement d'activité. Il est donc proposé de délibérer pour ouvrir deux postes d'adjoint administratif non permanent.

Mme Legendre demande si les Com-Com vont quand même accepter de partager les frais sachant que les C.A.E étaient pris en charge à 80% par l'Etat.

M. Picard répond que les com-com voisines ont été informées de ce nouveau montant et sont d'accord pour le remboursement des frais.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité

Délibération actant le maintien de 2 agents du SSIAD sur le budget principal

Deux agents du SSIAD sont actuellement en maladie professionnelle pour l'une et grave maladie pour l'autre. Ces deux postes n'ont pas été repris par la croix rouge. La CC4R ne verse pas de salaire à ces agentes puisqu'elles perçoivent les indemnités journalières de la sécurité sociale. Néanmoins, il est proposé de délibérer pour garder ces deux postes dans les effectifs du budget général de la CC4R pour préserver et conserver leurs droits.
Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de signer une convention de mise à disposition d'un agent du SIEOM vers la CC4R

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer une convention avec le SIEOM afin d'acter le transfert d'un agent du SIEOM vers le budget général. Depuis le 1^{er} mars dernier, un agent du SIEOM travaille pour la Com-Com à raison de 60% de son temps de travail à la CC4R et 40% au SIEOM. La partie du temps de travail CC4R devra être remboursée sur le budget du SIEOM, qui prend en charge l'intégralité du salaire de cet agent. Une délibération devra être prise dans ce sens.

Mme Legendre demande quelles sont les missions de cet agent pour la partie Com-Com.

M. Picard répond qu'il est chargé de l'entretien des espaces verts des locaux de Forges, du P.E.M, du logement intercommunal et du cabinet médical de la Feuillie, il intervient en entretien et réparation diverse à la Gendarmerie de Gournay en Bray, et également dans les bureaux Forges.
Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Informations et questions diverses

Demande d'ouverture commerciale repos dominical :

- La CC4R a reçu un courrier de la part de la mairie de Gournay pour émettre un avis sur les ouvertures des commerces de détail pour les périodes d'octobre à décembre 2022 (sur 12 dimanches). Le conseil communautaire n'émet pas d'observation particulière.

Compétence Urbanisme :

- Suite aux réceptions des délibérations transmises par les conseils municipaux de la CC4R, la compétence Urbanisme n'a pas été transférée au 1^{er} juillet à la CC4R, elle reste la compétence des communes jusqu'en 2026.

Compétence Mobilités :

- La compétence « Mobilités » émanant de la loi sur les orientations des mobilités (L.O.M.) a été transférée à la CC4R au 1^{er} juillet dernier. En septembre, les mairies seront destinataires des statuts modifiés de la Com-Com, qui devront être approuvés par les conseils municipaux dans un délai de 3 mois.

Prochain conseil :

- Le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 30 septembre à la salle des fêtes de Cuy-Saint-Fiacre, à 18h30.

Mme Lemoine demande pourquoi la déchetterie de La Feuillie ne prend pas en charge les pneus, usagés.

M. Picard répond qu'il s'agit d'une filière professionnelle à part, seule la déchetterie de Gournay est équipée pour recevoir les pneus, suite à une convention signée avec un prestataire de service. Les agents sont formés à qualifier et analyser l'apport en déchetterie, car seuls les pneus des particuliers sont acceptés.

M. Rouzé indique qu'il a reçu de la part du SIEOM, un rappel de redevance incitative pour le logement communal. Le locataire est parti au printemps dernier et n'a pas payé les poubelles depuis 2017. Il pense que le SIEOM aurait pu le prévenir bien avant, que ces factures n'étaient pas réglées.

M. Picard répond que le propriétaire n'est pas prévenu tant que les procédures de recouvrement par l'état ne sont pas abouties. Actuellement, des discussions sont en cours sur ce dispositif, car bon nombre de propriétaires se retrouvent à payer les factures de redevance de leur locataire.

Mme Morda demande si les documents du conseil peuvent être adressés par mail à chacun des délégués, et également, organiser des conseils en Visio.

M. Picard répond que l'envoi est possible que si tous les élus ont une adresse de messagerie personnelle, et ce n'est pas le cas aujourd'hui, de plus cela obligerait à faire des impressions si besoin. Les envois de documents lourds, en We Transfert ou autre, ne pourraient pas forcément être reçus de tous, il faut s'assurer que chacun des élus aient accès aux mêmes informations. Pour les réunions en Visio, il faut également que chacun des élus soient équipés, et il faut ensuite établir un règlement d'organisation de ces réunions.

M. Cosquer demande où en est l'étude du SIEOM qui a été lancée pour les bacs enterrés.

M. Picard répond que l'étude a été réalisée sur l'ensemble du territoire, il s'avère que c'est techniquement très compliqué à mettre en place et que le coût est très élevé.

M. Gaillon demande si une levée de plus est prévue pendant une éventuelle période de rodage suite au changement de date du ramassage des ordures ménagères et recyclables.

M. Picard répond que les bacs doivent être sortis la veille, s'il y a eu des gros problèmes de ramassage liés à ce changement, les administrés pouvaient contacter le SIEOM et la société SEPUR repassait, mais il n'y a pas de tournée supplémentaire prévue. Il ajoute que tous les administrés ont été largement informés des changements opérés.

Mme Elie informe les élus que le poste de chargé de mission petite enfance a été attribué à Mme Gaelle Courtois, qui est actuellement responsable de la crèche de Forges. Elle commencera ses missions en septembre prochain. La CC4R a donc publié une offre d'emploi pour recruter un E.J.E. (Educateur de Jeunes Enfants), avec une expérience d'au moins 3 ans, pour diriger la crèche de Forges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Signature des délégués : conseil communautaire du 8 juillet 2021

  Fin audon
  Bruno
 Guedes
   Cybor
 Hector
 Lévy
  Rob
  Guillaume
  Nelle
  Ad
 And
 Nu
 Adrien
 Gebauer
 Hilf
 Florian
 Frees
 Eurpedee
   Seul
 Berchomp
  Yves
